

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

**M.10945 - SUEZ S.A. / SUEZ RECYCLING AND RECOVERY UK GROUP
HOLDINGS**

SECTION 1.2

Description de la concentration

A la date du 30 septembre 2022, la Commission européenne a reçu la notification d'une opération de concentration conformément à l'article 4 du Règlement n°139/2004 du 20 janvier 2004 relatif au contrôle des concentrations entre entreprises, par laquelle Suez S.A., entreprise commune entre Global Infrastructure Management LLC (« GIP ») et Meridiam S.A.S. (« Meridiam ») acquiert le contrôle de Suez Recycling and Recovery UK Group Holdings Ltd active dans le secteur des déchets non dangereux au Royaume-Uni.